



**Solidarité
sans frontières**

PAGE 4 - 5

**Entretien avec
Cédric Herrou**

Son ouvrage
«Change ton
Monde»

PAGES 7 - 10

**Dossier:
Ukraine**

Statut S et récit
de la solidarité
en Transcarpatie

PAGES 15 - 16

Portrait

Sherefedin
Mussa, activiste
et parlementaire
des Réfugié·es



Editorial

Le 15 mai, l'extension de Frontex et donc la participation accrue de la Suisse au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes a été approuvée à plus de 70%. Le résultat est très clair – et bien sûr décevant. Solidarité sans frontières a participé dès le début à la campagne NoFrontex et a publié un bulletin spécial sur le sujet (vous l'avez manqué? Vous pouvez le commander auprès du secrétariat).

Le score est particulièrement décevant parmi les électeurs de la gauche gouvernementale. L'argumentation soutenant fondamentalement Frontex mais demandant quelques mesures de compensation humanitaires supplémentaires était difficilement tenable. Des mesures de compensation ne permettent pas d'agir sur la violence aux frontières et ne doivent pas servir de façade pour faire oublier les crimes de l'agence. Nous ne devrions pas faire de compromis sur les droits fondamentaux. Ils ne sont pas négociables. S'osf continuera à les défendre à l'avenir, même si cela ne permet pas de gagner dans les urnes. Heiner Busch, rédacteur en chef du Bulletin pendant de nombreuses années, avait déjà tenu des propos clairs sur ce prétendu dilemme: «Et bien sûr, cette exigence est un devoir de radicalité – un devoir de continuer à traiter des thèmes et à défendre des positions, même si cela ne permet pas de gagner des votations».

Nous tenterons à l'avenir de suivre cette devise et de continuer à intervenir de manière engagée dans les débats de société.

Les discussions autour de Frontex ont été éclipsées par l'escalade de la guerre d'agression russe. C'était LE sujet des derniers mois – à juste titre, bien sûr. L'auteur de ce texte a écrit à propos du lien entre ces thèmes: «Frontex et la guerre sont les deux faces d'une même médaille. Sur ordre de l'UE, Frontex ferme les frontières de Schengen aux migrant-es avec une infrastructure militaire et mène une guerre contre l'immigration. L'agence de protection des frontières de l'UE participe à la spirale de l'armement avec toujours plus de personnel et une flotte croissante et suit une logique militaire patriarcale. Elle collabore pour cela avec les acteurs qui gagnent de l'argent grâce à l'armement où que les gens fuient, et ferme les frontières extérieures de l'UE aux personnes qui sont notamment chassées par des conflits militaires dans lesquels l'Europe s'implique assidûment.»

C'est pourquoi le dossier de ce bulletin traite, entre autres, de thèmes liés à la guerre en Ukraine – l'armement, le statut de protection S, les récits racistes de KKS et un rapport sur la région de Transcarpatie en Ukraine. En outre, ce numéro traite à nouveau de la privation insidieuse des droits des migrant-es et de l'impunité

dont jouissent les représentant-es des autorités et les collaborateur-ices des organisations de sécurité et d'assistance. Car il s'agit là d'un phénomène qui s'étend des frontières extérieures de l'espace Schengen jusqu'en Suisse: alors que la migration et les personnes migrantes sont de plus en plus privées de leurs droits et criminalisés, les crimes de Frontex, de l'ORS ou de Mario Fehr restent impunis. Cela doit enfin cesser – les droits fondamentaux ne prennent toute leur importance que s'ils sont valables pour toutes et qu'ils peuvent être appliqués. Et c'est précisément ce vers quoi nous devons tendre: Nous espérons et exigeons que la solidarité avec les personnes concernées en Ukraine déclenche une vague de solidarité qui englobe tout le monde et ne se manifeste pas seulement dans les conflits qui se déroulent «à notre porte». Car les derniers mois ont montré un fait impressionnant: une autre politique migratoire est possible – elle peut être réalisée et proclamée du jour au lendemain. Il suffit que la société et la politique en décident ainsi. Il est grand temps de l'exiger.

Lorenz Naegeli



Toutes les photos de ce bulletin ont été prises à la manifestation «Non à Frontex, oui à la liberté de mouvement pour tou-xtes» du 23 avril 2022 à Berne. Photographes: Claudio De Capitani et Manu Friederich

La pauvreté n'est pas un crime

Sujet bourgeois récurrent: les étranger-es à l'aide sociale

Des parlementaires bourgeois comme Philipp Müller ont affirmé depuis les années dix que les étranger-es immigré-es pèsent trop souvent sans raison et de manière excessive sur l'aide sociale. Un nouveau durcissement de la loi sur les étranger-es et l'intégration est désormais au programme.

A mi-janvier, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur de nouveaux durcissements de la LAI:

- L'aide sociale accordée aux étranger-es en provenance de pays tiers doit être inférieure à celle des autres bénéficiaires de l'aide sociale pendant les trois premières années de séjour;
- L'intégration des étranger-es doit désormais être mesurée à l'aune de la capacité des membres de la famille à s'encourager et à se soutenir mutuellement dans leurs efforts d'intégration.

« Ce sont surtout les enfants, les familles monoparentales et les < working poors > qui sont particulièrement touchés et qui sont donc encore plus menacés par la pauvreté. »

Le SEM veut ainsi, d'une part, augmenter l'intégration des étranger-es de pays tiers sur le marché du travail et, d'autre part, réduire les dépenses publiques dans le domaine de l'aide sociale.

Le projet viole la Constitution fédérale et les obligations de la Suisse en matière de droits humains

Le PSS, le parti des Vert-es, l'Union syndicale suisse et Unia ainsi que de nombreuses œuvres d'entraide et ONG, dont S'osf, ont participé à la consultation et combattent énergiquement le projet.

La réduction de l'aide sociale limite les moyens financiers et donc l'autonomie personnelle ainsi que les possibilités d'entretenir des relations sociales en Suisse et de faire venir en Suisse des proches vivant à l'étranger. Ce sont surtout les enfants, les familles monoparentales et les « working poors » qui sont particulièrement touchés et qui sont donc encore plus menacés par la pauvreté. Par peur de perdre leur droit de séjour, ces personnes seront encore plus nombreuses à renoncer à l'aide sociale à laquelle elles ont droit.

L'orientation de l'aide sociale doit se baser sur les besoins fondamentaux réels des personnes et non pas sur leur statut de migration.

La charge sur les budgets cantonaux de l'aide sociale est faible

Selon l'expertise demandée par le Conseil fédéral, entre 32 000 et 35 000 étranger-es en provenance de pays tiers sont arrivés chaque année en Suisse entre 2010 et 2016. En moyenne, 2% d'entre eux au maximum, soit 700 personnes au plus, ont été tributaires de l'aide sociale durant leur première année de séjour. Si l'on calcule sur cinq ans à partir de l'entrée en Suisse, au maximum 5,1% des étranger-es en provenance de pays tiers, soit moins de 9 000 personnes, ont bénéficié une ou plusieurs fois de l'aide sociale au cours de ces années et environ 1 200 personnes vivaient dans des ménages « percevant une aide sociale importante » (d'un montant total compris entre 72 000 et 88 000 francs).

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale originaires de pays tiers est donc infime par rapport aux dépenses annuelles totales de l'aide sociale au sens strict, qui s'élèvent à environ 2,83 milliards.

Pourquoi donc va-t-on ici tirer au canon sur des moineaux? Il semble que le projet vise avant tout à restreindre davantage le droit légal et constitutionnel à une vie familiale paisible.

L'introduction du critère d'intégration supplémentaire de l'encouragement et du soutien mutuels à l'intégration pose particulièrement problème et pervertit la notion d'intégration. De toute façon, il ne peut être vérifié qu'à l'aide d'« interrogatoires pénibles ». Si l'on tient compte du fait que la CEDH et la jurisprudence de la CourEDH – y compris en matière de droit des migrations – exigent que soit respecté le principe de l'examen individuel et interdisent la mise en responsabilité collective, les dispositions prévues par le projet sont précisément contraires à ces garanties. Dans ce contexte, le nouveau critère d'intégration a une odeur de racisme culturel. On ne parviendra pas à l'intégration en stigmatisant davantage les migrant-es et en les soupçonnant de tous les maux. Il faut au contraire un financement suffisant pour l'éducation et la garde de leurs enfants.

(Pf)

Entretien

Cédric Herrou : Change ton monde, récit militant.

A l'occasion de la traduction en allemand de l'ouvrage «Change ton monde», Solidarité sans frontières a rencontré Cédric Herrou. Ce paysan de la vallée de la Roya, en France, est très actif dans la solidarité avec les personnes exilées. Pour avoir aidé régulièrement à passer la frontière franco-italienne, entre Vintimille et Nice, il a été condamné de multiples fois pour «Délit de solidarité». Il est depuis un symbole de la désobéissance civile, un thème cher au cœur de Sosf. Avec Cédric Herrou, nous avons discuté de militantisme et de la situation politique actuelle. Une conversation au terme de laquelle nous n'étions d'ailleurs pas toujours d'accord, comme vous le verrez ci-après.

Sosf : En février de cette année, la Russie a envahi l'Ukraine, ce qui a précipité des milliers de personnes sur les routes. Est-ce que tu as perçu ces mouvements ?

Cédric Herrou : Quand il y a eu la crise ukrainienne on s'est dit ça y est c'est reparti. On s'attendait à voir énormément de personnes, qu'elles devraient à nouveau dormir dans des tentes. On se demandait même si on se retrouverait face à une crise migratoire. Et en fait, rien. Quand l'État veut que la migration se passe bien, il peut faire en sorte que la migration se passe bien. Et là on a la preuve du cynisme le plus absolu et le plus dégueulasse. On peut penser que l'État aborde les questions de migration avec pragmatisme, mais

j'ai plutôt pensé pendant longtemps qu'on était dans une logique de l'ordre de l'échec, comme pour signifier : «regardez, la migration ça se passe mal». Et on a l'impression qu'avec l'Ukraine le gouvernement change de discours et est en train de dire : «regardez, la migration ça se passe bien».

Sosf : C'est frustrant ?

C.H. : Oui mais après c'est tant mieux. Par contre, on continue d'entraver l'accès à la demande d'asile des personnes syriennes, afghanes et du continent africain. J'ai encore perdu un peu plus de confiance en l'État. Je pensais qu'il agissait quand même avec un certain pragmatisme. Alors que non, il fabrique de l'immigration clandestine. Les personnes ukrainiennes n'ont pas besoin de passer en dessous de chez moi, par les routes dangereuses des cols.

Sosf : Pourquoi écrire un livre ?

C.H. : C'est un outil de lutte, de propagande (je ne trouve pas que ce soit un mauvais mot) important. On

essaie de varier les supports, d'atteindre différents milieux. Cela donne une certaine crédibilité. Pour sortir de l'image de Cédric Herrou, le paysan, qui est bien mignon, un naïf gauchiste, il faut jouer dans leur camp, leur ressembler, écrire un livre. Et je me suis pris au jeu, j'ai eu du plaisir à écrire ce livre. J'avais plutôt l'habitude d'écrire à 4h du matin, sur un coup de colère, des petits textes. Me repencher sur mon histoire m'a permis de mieux me comprendre, c'était presque une auto-thérapie, qui m'a permis de reprendre confiance. J'ai toujours été quelqu'un d'impulsif, et la plupart des décisions que j'ai prises ces dernières années ont été des impulsions. L'impulsivité a une connotation péjorative, alors que c'est ok de l'être. Le réflexe, c'est une stratégie politique. Avec ce livre, j'ai pu mieux comprendre ma façon de procéder.

Sosf : Tu évoques un épisode où tu as ressenti de la culpabilité après le décès d'une jeune femme, tuée en tentant de traverser l'auto-route. Si tu l'avais aidée, tu aurais peut-être pu éviter ça. Alors qu'il est très clair que tu n'es pas responsable de son décès, la culpabilité peut quand même surgir. Comment est-ce que tu la gères au quotidien ?

C.H. : Le plus compliqué, c'est de devoir prioriser. Quand j'allais dans l'église de Vintimille pour aider les gens à passer la frontière, je me sentais responsable, et dans un sens complice, de la gravité des choses. Mais plus tard, dans ma ferme, les gens sont arrivés d'eux-mêmes, c'était leur choix, et ça m'a permis de lâcher prise. La solidarité, finalement, c'est de partager la responsabilité. C'est ce qui la différencie de la charité. La solidarité amène à prendre ses responsabilités en tant que groupe, à se retrouver dans le même bateau, même si on ne fait pas face aux mêmes risques. Moi je risquais la prison, eux les dangers liés à la migration. Ce qui aide, c'est de ne pas être l'unique responsable.



Sosf : Il y a dans ton livre un passage assez dérangeant, où tu ne décris une femme qu'à partir de son physique, et dis avoir été troublé par ce qu'elle provoquait en toi. N'est-ce pas un peu objectivant ?

« La solidarité amène à prendre ses responsabilités en tant que groupe, à se retrouver dans le même bateau, même si on ne fait pas face aux mêmes risques. Moi je risquais la prison, eux les dangers liés à la migration. Ce qui aide, c'est de ne pas être l'unique responsable. »

C.H. : J'ai volontairement mis une barrière entre moi et cette femme. Pour moi, les différences de pouvoir entre les personnes aidées et les personnes solidaires sont trop grandes pour envisager une relation amoureuse saine d'égal à égal. C'est pour cela que je n'ai pas voulu parler plus d'elle dans le livre.

Sosf : Tu décris cette différence de pouvoir et en même temps tu critiques de manière très véhémente les collectifs féministes qui prennent la décision de ne travailler qu'entre femmes*. N'est-ce pas paradoxal ?

C.H. : je suis un provocateur, et il est vrai que cette réflexion n'est pas très développée dans le livre. Je comprends la nécessité de réunions non mixtes, mais je reste choqué qu'on refuse catégoriquement de travailler avec des hommes. Cette réflexion n'est selon moi pas aboutie, comme dans beaucoup de collectifs. Quand tu vas aider l'autre en général, tu vas y chercher quelque chose toi-même. Ça peut être malsain.

Sosf : C'est-à-dire ?

C.H. : J'ai vu beaucoup de collectifs qui ont un discours allant dans le sens de «on est tous égaux», je crois qu'il est important de considérer les rapports de pouvoir, et surtout de considérer les individus comme des individus, avant de

les mettre dans une catégorie, de genre par exemple. Finalement, peut-être qu'on accueille des gens de droite. Il y a un devoir même d'accueillir les gros cons. Tu peux être la dernière des ordures et ne pas mériter de dormir à la rue. Tu crées une société en considérant un être humain comme un individu, c'est comme ça que tu peux faire du travail intéressant. On entend souvent : «Il faut arrêter de parler pour eux, il faut leur redonner la pa-

role». D'accord, mais il faut créer les conditions pour cela, et c'est un travail. Les personnes qui vivent actuellement à la maison ont envie de se médiatiser, ils ont envie de parler, mais ça a pris du temps, pour qu'ils aient confiance. Tu ne peux pas demander aux gens de s'exposer constamment. On n'est pas militant pro-migrants, on milite parce que notre système gouvernemental maltraite des gens, la question c'est pas de savoir s'ils sont migrants ou pas. C'est ça que je veux dire quand j'affirme que c'est la colère qui me fait avancer. Je me bats contre le système auquel j'appartiens, c'est plus de la piraterie que de l'anarchisme.

Propos recueillis par (Sg)

* Cédric Herrou, Ändere deine Welt. Wie ein Bauer zum Flüchtlingshelfer wurde. Rotpunktverlag Zürich, 2022, 264 Seiten, ca. Fr. 29.

L'arrêt D-6586/2020 du Tribunal administratif fédéral

Violations flagrantes du droit dans la procédure d'asile : Le Tribunal administratif fédéral rappelle le SEM à l'ordre

Dans l'arrêt D-6586/2020, le Tribunal administratif fédéral devait se prononcer pour la deuxième fois sur la demande d'asile d'un Tamoul originaire du Sri Lanka. Celui-ci a invoqué des vices de procédure si graves que le tribunal a été amené à annuler la deuxième décision d'asile négative.

L'homme a demandé l'asile à la Suisse en février 2018 à l'aéroport de Zurich. Il a fait valoir qu'il avait été membre des Tigres tamouls jusqu'en 2009 et qu'il avait été persécuté et maltraité après la fin de la guerre. Dès le début du mois de mars 2018, le SEM a considéré que ses motifs de fuite étaient invraisemblables et a rejeté sa demande. Quatre mois plus tard seulement, le Tribunal administratif fédéral a renvoyé l'affaire au SEM pour un examen plus approfondi (arrêt D-1631/2018). Ce faisant, il a clairement indiqué les clarifications que le SEM devait encore effectuer avant de prendre une nouvelle décision en matière d'asile.

SEM en mode « copier-coller »

Le responsable du SEM n'a d'abord rien fait. Ce n'est que 15 mois après le jugement qu'il a interrogé l'homme pour la deuxième fois. Lorsque celui-ci a voulu montrer ses cicatrices de torture et raconter les mauvais traitements subis, le responsable du dossier n'a pas permis ces explications malgré les protestations de la représentation juridique et de celle des œuvres d'entraide. Et peu après, fin novembre 2020, le responsable du dossier et son supérieur ont rendu une décision d'asile en grande partie identique à la première fois.

Dans son deuxième recours, la représentante juridique a méticuleusement réfuté les doutes allégués par le SEM quant à la crédibilité des motifs de fuite. Elle a également parlé d'une procédure de « copier-coller » du SEM et a dénoncé de nombreuses violations du droit : l'autorité inférieure n'aurait pas admis les explications sur les mauvais traitements, n'aurait

pas pris en compte, dans la décision, les photos et un rapport médical sur les mauvais traitements invoqués et n'aurait pas mentionné les documents déposés dans l'index du dossier.

Langage clair de la part du TAF

Le Tribunal administratif fédéral a reconnu en majorité les griefs formels et juridiques soulevés et a notamment retenu ce qui suit :

« Tous ces documents, ainsi que la décision contestée (...) n'ont pas été mentionnés dans le répertoire du dossier et ne se trouvent pas non plus dans le dossier de première instance. »

« (...) Au vu des considérations qui précèdent, le SEM n'a pas respecté son obligation de tenir un dossier complet et une liste des moyens de preuve. Le droit d'être entendu du requérant a ainsi été violé. »

« Dans la décision attaquée, le SEM n'a pas traité la demande formulée (interrogation sur les mauvais traitements invoqués, ndlr), pas plus qu'il n'a mentionné et ni évalué les photographies déposées, qui, selon les explications du médecin de famille, révélaient des traces de mauvais traitements subis. Le droit d'être entendu du requérant et l'obligation de motiver ont ainsi été violés, et les faits pertinents ont été établis de manière incomplète. »

En outre, le tribunal a indiqué que, dans la deuxième procédure de recours, il avait demandé au SEM « d'examiner et d'actualiser la liste des pièces du dossier et de joindre à sa réponse une version actualisée de cette liste ». Néanmoins, il a constaté dans le deuxième jugement que « le SEM n'a pas donné suite à ces exigences de manière reconnaissable », avant de conclure

que « le comportement des employés du SEM chargés de traiter la présente procédure (...), qui ont ignoré les instructions contraignantes du Tribunal administratif fédéral, est contraire au droit ».

Le fonctionnaire apathique

La représentante juridique avait également critiqué le comportement du responsable du dossier lors de la deuxième audition. Dans le même ordre d'idées, la représentation de l'œuvre d'entraide avait indiqué sur la feuille de signatures que « le langage corporel du responsable du dossier avait été « apathique ». Il aurait utilisé son téléphone portable et dessiné sur une feuille ». Le Tribunal administratif fédéral précise à ce sujet : « La représentante juridique présente lors de l'audition complémentaire a confirmé ces observations dans sa requête au SEM du (...). Le SEM ne s'étant pas prononcé sur le grief soulevé, à savoir que le comportement de l'enquêteur était inapproprié, il faut partir du principe que les observations décrites de manière concordante par la représentante juridique sont exactes ».

Par la suite, le SEM a attribué la procédure à un autre collaborateur, à la demande de la représentante juridique, afin d'éviter d'éventuels reproches de partialité. Déjà dans la première procédure de recours, le Tribunal administratif fédéral avait accordé à la représentante juridique une indemnité de partie exceptionnellement élevée (pour la procédure de recours en matière d'asile), soit 3500 francs, à la charge du SEM. Dans la deuxième procédure de recours, les dépens octroyés ont été de 4000 francs. On peut se demander quelles conséquences le SEM en tire et si la charge que représente pour la victime présumée de la torture la procédure qui dure maintenant depuis près de quatre ans peut être ainsi compensée. Pour ce seul motif, une décision d'asile positive serait indiquée.

(Pf)

Dossier : Ukraine

Invité : le Groupe pour une Suisse sans Armée, GSsA

Pour un monde sans frontières et sans armes

Les politicien-nes du camp bourgeois affirment que l'armement apporte la sécurité. C'est cet argument, qui, au cours de ces dernières années, a permis des investissements massifs dans les forces armées militaires, et ce dans le monde entier : depuis 2014, les dépenses mondiales en matière d'armement n'ont cessé d'augmenter et l'année dernière, elles ont atteint un niveau record de plus de deux billions (un billion = mille milliards) de dollars selon le Stockholm International Peace Research Institute (SI-

impliquée dans des pushbacks illégaux et collabore avec les garde-côtes libyens, qui enferment les personnes réfugiées dans des camps où se pratique la torture. En tant que membre de Frontex, la Suisse participe depuis 2009 à cette évolution et envoi des agent-es armé-es en mission aux frontières extérieures. En tant que membre de l'espace Schengen, la Suisse doit en adopter les règlements et les augmentations de financement. La population votante suisse a magistralement manqué l'opportunité de s'opposer à cette expansion dans les urnes en mai dernier.

« (...) la Suisse a elle aussi augmenté ses exportations d'armes au cours des dernières années, exportant en 2021 des biens d'armement pour une valeur de plus de 740 millions de francs. »

PR). Selon les données du SECO, la Suisse a elle aussi augmenté ses exportations d'armes au cours des dernières années, exportant en 2021 des biens d'armement pour une valeur de plus de 740 millions de francs. L'attaque de Poutine contre l'Ukraine est désormais utilisée sans scrupules pour poursuivre la folie de l'armement. Le chancelier allemand Olaf Scholz a par exemple parlé d'un budget de pas moins de 100 milliards pour le « renouvellement de l'armée fédérale » et des voix se sont déjà élevées dans le camp bourgeois du paysage politique suisse pour réclamer un assouplissement des règles d'exportation.

Les frontières aussi se militarisent

Les armées des différents pays ne sont pas les seules à profiter de ces énormes contributions financières, et le budget de Frontex, l'agence européenne de protection des frontières, a lui aussi été massivement augmenté. Depuis la création de l'agence en 2005, il est passé de 6 millions d'euros par an à plus de 500 millions d'euros pour 2021, et pour les six années à venir, il devrait même s'élever à plus de 5,6 milliards au total. Dans le cadre de cette évolution, l'organisation prétendument créée pour surveiller les frontières et les côtes est équipée de plus en plus de matériel militaire – drones, avions, véhicules d'intervention et, depuis peu, ses propres armes. Le projet de recherche « Frontex-Files » a également mis en évidence la proximité entre Frontex et l'industrie de l'armement. Frontex est pourtant une agence hautement problématique : elle est

Le cœur du mal : le capitalisme et le néocolonialisme

L'armement exponentiel et le cloisonnement de l'Europe ne sont pas le fruit du hasard et ne sont pas non plus des réactions isolées à des guerres ; ils font partie d'une stratégie capitaliste et néocoloniale. Les pays riches industrialisés du Nord et les géants de l'armement exploitent l'humain et l'environnement dans le Sud. Ils

provoquent des guerres par la pénurie des ressources et attisent la crise climatique qui rend de vastes régions du monde inhabitables. Alors qu'ils en profitent, des millions de personnes sont contraintes de quitter leur lieu d'habitation dévasté. L'Occident, qui prétend défendre à un haut niveau les droits humains alors qu'en réalité, il les bafoue, tente de préserver ses richesses contre les personnes réfugiées en militarisant ses frontières. L'absurdité de cette situation devient encore plus évidente si l'on réfléchit à ce qui pourrait être fait avec les deux billions de dollars qui correspondent aux dépenses mondiales en armement : cet argent pourrait être investi dans les énergies renouvelables, ce qui permettrait de fermer le robinet de Poutine (qui gagne des sommes colossales dans le commerce de matières premières avec le pétrole et le gaz russes) et d'éviter les pires conséquences de la crise climatique. La faim dans le monde pourrait aussi être éliminée. On pourrait investir dans les systèmes de santé pour lutter contre la pénurie de soins. Laissons libre cours à notre imagination, mais une chose est claire : pour un monde pacifique et solidaire, il faut un désarmement mondial et une démilitarisation des frontières. En outre, il faut des routes migratoires sûres et toutes les personnes réfugiées doivent être accueillies avec la même solidarité que celle dont bénéficient actuellement les Ukrainien-nes.

Anna Lindermeier
secrétaire du GSsA

Bilan intermédiaire – statut de protection

Status S : protection temporaire pour les réfugié·es d'Ukraine

Une première : le 4 mars 2022, le Conseil fédéral a décidé d'octroyer le statut S de « personne à protéger » à tou·tes les exilé·es d'Ukraine. De quoi s'agit-il ?

La « protection temporaire » prévue par la loi sur l'asile a été définie dans l'article 4 après les guerres des Balkans et réglementée dans les articles 66 à 89a. Le Conseil fédéral peut ainsi « accorder une protection provisoire aux personnes à protéger pour la durée d'une grave menace générale, notamment pendant une guerre ou une guerre civile ainsi que dans des situations de violence généralisée ».

La loi est conçue pour que les réfugié·es ayant le statut S quittent la Suisse dès que possible. Ils peuvent certes déposer une demande d'asile – mais celle-ci ne sera examinée qu'après cinq ans. Les autorités d'asile sont ainsi déchargées de l'examen de nombreuses demandes. C'est certes compréhensible au vu du grand nombre de personnes exilées, bien que cette réglementation place les

alors. Les personnes qui ne respectent pas le délai de prise de position ou qui gardent le silence sont renvoyées de Suisse.

La loi sur l'asile prévoit, pour les personnes à protéger, la possibilité d'exercer une activité salariée à partir du quatrième mois de séjour, sous réserve des conditions strictes prévues par la

loi sur les étrangers et l'intégration pour les ressortissants de pays tiers (priorité des nationaux, obligation de déclarer les postes vacants).

Une inégalité de traitement discutable

Le Conseil fédéral a fait usage de sa marge d'appréciation pour les personnes ayant fui l'Ukraine dans une mesure encore jamais vue. Il leur permet de faire venir tous leurs proches en Suisse, de se loger chez des particuliers, de travailler immédiatement, même de manière indépendante, et de voyager librement au sein de l'espace Schengen. Parallèlement, il favorise leur intégration linguistique et sociale en accordant des allocations relativement généreuses aux cantons pour leur permettre de suivre des cours de langue et des programmes d'occupation.

Nous soutenons vivement cette générosité inédite. Mais elle soulève aussi de grandes questions : Les ancien·es réfugié·es, originaires des Balkans, d'Irak, de Syrie ou d'autres zones de conflit, ont été admis·es provisoirement dans le meilleur des cas et, jusqu'à aujourd'hui, ne peuvent en fait ni faire venir leurs proches ni voya-

ger librement en Europe. Cette situation est injuste et suscite de l'amertume chez de nombreuses personnes concernées et leurs soutiens.

Jusqu'à présent, l'aide aux personnes déplacées et aux réfugié·es qui n'ont pas la nationalité ukrainienne mais qui ont dû fuir leur pays n'est pas prévue ni réglée. Il faut y remédier : De nombreux·es réfugié·es d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie et d'Afrique, qui sont tout autant touchés par la guerre russe, séjournent depuis longtemps en Ukraine. La Suisse doit également accorder une protection temporaire à ce groupe de réfugié·es.

L'aide sociale à disposition des réfugié·es ukrainien·es se base sur les taux de l'aide sociale pour les personnes admises à titre provisoire. Elle est donc inférieure d'environ 20% au niveau des Suisses et des réfugié·es ayant droit à l'asile. L'aide sociale devrait s'orienter sur les besoins financiers réels. Ceux-ci sont les mêmes pour toutes les personnes vivant en Suisse. Il n'y a pas de raisons valables pour des taux plus bas, d'autant plus que les taux des directives CSIAS sont déjà critiqués depuis des années comme étant trop bas et ne permettant pas de couvrir les besoins vitaux. Toutes les personnes réfugiées doivent recevoir la même aide sociale que celles ayant droit à l'asile et que les citoyen·es suisses.

(Pf)



Autour du débat sur le référendum NoFrontex

Racisme du dispositif migratoire – et comment s'y opposer !

Nous devons parler du racisme du régime migratoire et du discours sécuritaire révoltant. Ce n'est qu'ainsi que nous obtiendrons une solidarité antiraciste à long terme.

Sur la SRF, une journaliste a demandé à la conseillère fédérale Keller-Suter, lors d'une conférence de presse peu après l'escalade de la guerre, comment les personnes réfugiées étaient contrôlées à la frontière. Dans le téléscripateur de la conférence de presse, on peut lire : « Le contrôle de sécurité est fait, mais il est raccourci, pas comme pour les pays d'origine comme l'Afghanistan ou la Syrie, dit Karin Keller-Sutter (KKS). L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) soutiendrait également les gardes-frontières nationaux lors des contrôles. Il est important que les criminel·es ou les terroristes ne puissent pas entrer maintenant dans les pays de l'espace Schengen à la suite de cette crise ».

Cette phrase est monstrueuse et jette la suspicion sur les personnes originaires d'Afghanistan et de Syrie, estime Malek Ossi, porte-parole de NoFrontex et lui-même originaire de Syrie : « De telles phrases me mettent en colère. Ce n'est pas n'importe quelle personne, mais une conseillère fédérale qui tient de tels propos. C'est de la discrimination pure et simple. Nous sommes celles et ceux qui ont fui les terroristes. Mais de telles déclarations nous réduisent finalement au terrorisme. Cela conduit à attiser davantage de haine et de méfiance à l'égard des personnes originaires de certaines régions ». Les conséquences des exigences racistes se révèlent directement lors de contrôles douaniers, comme le rapportait la NZZ dans son

édition du dimanche : « A la gare frontière de Buchs, des agents sont montés dans le train et ont recherché de manière ciblée des réfugié·es afghan·es [...] Les personnes, dont certaines étaient encore mineures, ont été abordées de manière dégradante. Les agents les montraient du doigt en criant : « Afghan ? Out ! » ».

Extension à l'est de Frontex

Cette catégorisation entre bon·es et mauvais·es réfugié·es s'étend au-delà de la Suisse, jusqu'aux frontières extérieures de l'UE. Et qui se trouve au milieu de tout cela ? Frontex. À l'automne 2021, son directeur, M. Leggeri, félicitait encore les forces de sécurité polonaises malgré leur intervention militaire et policière brutale ainsi que contraire aux droits humains à l'encontre des réfugié·es en provenance de Biélorussie. L'agence renforce désormais sa présence dans cette même région, comme l'explique KKS dans une interview : « L'agence de protection des frontières Frontex soutient désormais les pays d'Europe de l'Est dans l'enregistrement des réfugié·es ukrainien·es. Mais la situation à la frontière orientale a aussi d'autres conséquences. Mon homologue allemande a mis en garde contre le fait que la Biélorussie instrumentalise à nouveau les migrant·es et tente de faire entrer encore d'autres personnes dans l'espace Schengen ». Mais, en fait, celles qui instrumentalisent sont KKS et son homologue allemande : elles

profitent de la situation pour poursuivre et justifier la politique de fermeture de l'UE à l'encontre de certaines personnes.

La solidarité actuelle comme opportunité

Les discussions et les développements autour du statut de protection S montrent tout ce qui serait faisable – des possibilités de travail non bureaucratiques, une mobilité gratuite, un hébergement rapide chez des particuliers et plus encore. Bien sûr, le statut de protection S n'est pas parfait, mais il montre de manière implacable à quel point la situation normale est intenable pour de nombreux·es arrivant·es sous le régime du statut de protection F. Il faut enfin le supprimer.

La solidarité envers les réfugié·es ukrainien·es, importante et juste, doit absolument être maintenue. Mais il est également important de se défendre contre les discriminations persistantes, qui sont encouragées par les autorités. Malek Ossi est du même avis et souhaite un changement fondamental vers une vraie solidarité : « Nous avons la possibilité historique de repenser la politique migratoire. La situation actuelle va probablement changer fondamentalement la politique d'asile et de migration. Car nous savons désormais que si nous le voulons, nous pouvons ouvrir les frontières. C'est une décision politique. Nous devrions la prendre partout. Nous pourrions décider aujourd'hui que plus personne ne meurt en Méditerranée ».

(Ln)

Cet article a été publié à l'origine sur www.frontex-referendum.ch et a été révisé et mis à jour pour cette édition.

A quoi ressemble la solidarité en temps de guerre ?

Un reportage du début d'avril en Ukraine

Je suis en Ukraine depuis environ un mois. Les habitant-es nous appellent, moi et d'autres, «volontaires» ou «travailleurs humanitaires». La Russie a attaqué l'Ukraine, l'Ukraine est en guerre. Cela ne date pas d'un mois, mais de huit ans. Je me trouve en Transcarpatie, à la coopérative de Longo mai, tout à l'ouest de l'Ukraine. Il n'y a pas de guerre ici. Vienne est moins éloignée que Kiev. Et pourtant, la guerre

alimentaires et les médicaments manquant, mais aussi des pansements, des sacs de couchage, des génératrices et bien d'autres choses encore. Pour le matériel, nous avons un entrepôt à Khust et nous le distribuons ici sur place ou nous le chargeons dans des bus qui partent pour Kiev ou Kharkiv afin d'évacuer les gens de ces villes. Nous soutenons également des initiatives dans les endroits particulièrement dangereux en fournissant des bus, du matériel et de l'argent.

Ensuite, nous nous occupons d'un grand nombre de personnes. Nous allons les chercher à la gare et les amenons dans les centres d'hébergement, nous les conduisons d'une ville à l'autre ou organisons un transport vers l'administration locale. Ce qui est très important, c'est que nous soyons là en tant qu'êtres humains. Outre les services de transport, c'est une des choses que je peux faire. Parfois, faire rire un enfant sans que nous puissions nous comprendre. Écouter, avec l'aide d'un-e interprète, les personnes réfugiées raconter leur terrible expérience et rire avec elles de nos difficultés linguistiques. Offrir un sourire, souhaiter une bonne journée.

C'est la première fois de ma vie que je me retrouve dans une telle situation. Je suis épuisé et j'arrive à mes limites. Et je comprends si peu de choses. Je suis tellement moins affecté émotionnellement que les réfugié-es ou les gens sur place. Je suis naïf dans ce contexte et j'essaie d'être ouvert et de comprendre. On me dit «merci» pour mon aide et je suis reconnaissant de ce que je peux apprendre des gens d'ici.

Que signifie la solidarité dans une telle situation ? La plus évidente est le soutien matériel. Nous en recevons et nous en faisons profiter les autres. Bien sûr, c'est aussi le «travail» que je fais ici chaque jour. Mais la solidarité, pour moi, c'est surtout le fait de venir d'Europe occidentale et de me mettre à l'écoute des habitant-es de ce pays d'Europe de l'Est dans la situation actuelle, d'essayer de les comprendre et de partager mes expériences avec elles-eux. Et de ramener ensuite cela à l'Ouest.

Remo Wyss

Longo Mai

est palpable. Tous les jours, à tout moment : contrôles policiers et militaires, zones interdites ou alertes aériennes. De plus, il y a ici beaucoup de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Dans nos maisons, il y a normalement cinq adultes, mais maintenant, il y en a plus de 15 et quelques enfants – sans compter les «volontaires». Environ 3000 personnes vivent à Nyzhnje Selyshche. Auparavant, il y en avait environ 1000 de plus.

Je vis dans des fermes de Longo mai depuis 14 ans et je suis allé plusieurs fois en Ukraine. Longo mai possède dix fermes communautaires autogérées dans différents pays d'Europe.

En Ukraine, une ferme existe depuis 30 ans. Et soudain, tout a changé. Dans notre gîte, 18 enfants et adolescent-es de Luhansk sont pris en charge. Ils-elles sont arrivé-es sans leurs parents. La fromagerie que Longo mai a contribué à mettre en place continue à produire et à distribuer gratuitement le fromage aux personnes qui ont fui. Dans le restaurant, on cuisine deux fois par jour pour plus de cent personnes. L'école et le jardin d'enfants ont été réorganisés en logements de masse. Nous installons des machines à laver, apportons des matelas et des couvertures ou des produits d'hygiène. Un marché gratuit est régulièrement organisé dans la maison de la culture. Et nous organisons et distribuons des semences pour les petites agriculteurices du lieu.

Nous achetons autant que possible localement et importons les denrées

alimentaires et les médicaments manquant, mais aussi des pansements, des sacs de couchage, des génératrices et bien

d'autres choses encore. Pour le matériel, nous avons un entrepôt à Khust et nous le distribuons ici sur place ou nous le chargeons dans des bus qui partent pour Kiev ou Kharkiv afin d'évacuer les gens de ces villes. Nous soutenons également des initiatives dans les endroits particulièrement dangereux en fournissant des bus, du matériel et de l'argent.

Ensuite, nous nous occupons d'un grand nombre de personnes. Nous allons les chercher à la gare et les amenons dans les centres d'hébergement, nous les conduisons d'une ville à l'autre ou organisons un transport vers l'administration locale. Ce qui est très important, c'est que nous soyons là en tant qu'êtres humains. Outre les services de transport, c'est une des choses que je peux faire. Parfois, faire rire un enfant sans que nous puissions nous comprendre. Écouter, avec l'aide d'un-e interprète, les personnes réfugiées raconter leur terrible expérience et rire avec elles de nos difficultés linguistiques. Offrir un sourire, souhaiter une bonne journée.

C'est la première fois de ma vie que je me retrouve dans une telle situation. Je suis épuisé et j'arrive à mes limites. Et je comprends si peu de choses. Je suis tellement moins affecté émotionnellement que les réfugié-es ou les gens sur place. Je suis naïf dans ce contexte et j'essaie d'être ouvert et de comprendre. On me dit «merci» pour mon aide et je suis reconnaissant de ce que je peux apprendre des gens d'ici.

Que signifie la solidarité dans une telle situation ? La plus évidente est le soutien matériel. Nous en recevons et nous en faisons profiter les autres. Bien sûr, c'est aussi le «travail» que je fais ici chaque jour. Mais la solidarité, pour moi, c'est surtout le fait de venir d'Europe occidentale et de me mettre à l'écoute des habitant-es de ce pays d'Europe de l'Est dans la situation actuelle, d'essayer de les comprendre et de partager mes expériences avec elles-eux. Et de ramener ensuite cela à l'Ouest.

Remo Wyss

Longo Mai



Les habitant-es de Bienne résistent à leur expulsion

Nous restons à Bienne !

Le canton de Berne isole des personnes déboutées du camp de Bözingen à la périphérie de la ville de Bienne. Depuis plus de deux ans, ces personnes ont manifesté et lutté sous le nom de «Stop Isolation» les mauvaises conditions de vie et les obligations de présence qui

Plus d'infos :
www.migrant-solidarity-network.ch

les privent de liberté. Entrentemps, des partis politiques, 500 psychologues et médecins

(voir p. 13), des ONG ainsi que la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) partagent également la critique à l'égard des camps d'aide d'urgence dans le canton de Berne. Ils et elles confirment ce que disent les habitant-es des camps : ces logements sont humainement inacceptables et comparables à des prisons ouvertes. La ville de Bienne a réagi solidairement à ces critiques et a refusé de prolonger le contrat de location avec le canton. Cela conduit à la fermeture du camp à la fin juillet.

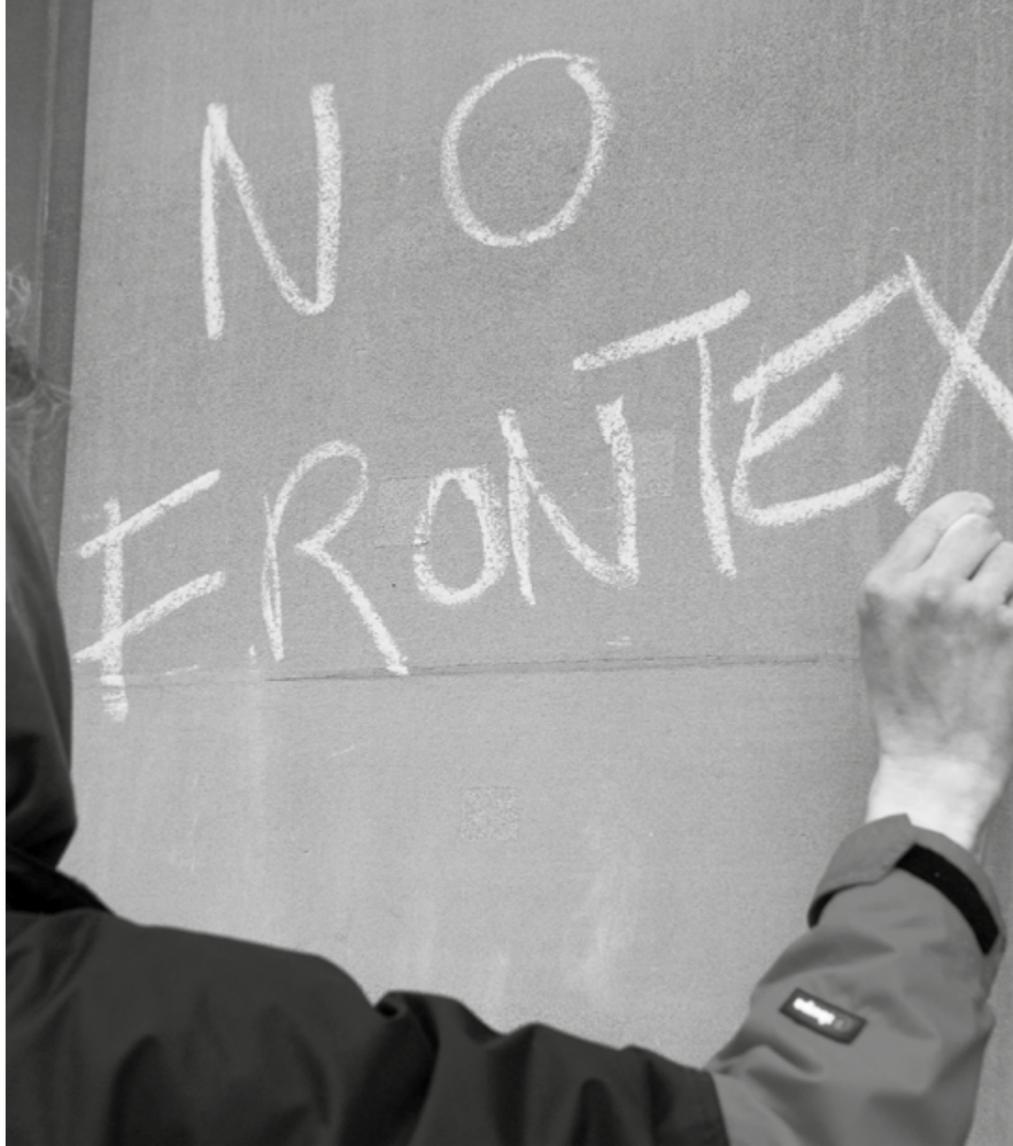
Le conseil municipal avait fait miroiter aux personnes des appartements dans la ville de Bienne, mais le canton a ignoré cette solution et a décidé, à la place, d'isoler les personnes. Le 11 avril, en pleine année scolaire, trois familles ont été transférées contre leur gré et malgré plusieurs protestations dans le village isolé d'Enggistein.

La ville de Bienne observe sans rien faire et ne répond à aucune question. Après trois pétitions, une manifestation et beaucoup de soutien de la part des habitant-es de la ville, le conseil municipal se dérobe à ses responsabilités mais met, en même temps et sans complications, 900 places à disposition des réfugié-es ukrainien-nes.

Le lotissement de conteneurs à Bözingen n'est pas une solution digne, mais par contre l'isolement dans des endroits reculés prive les personnes de leur dernière possibilité de participer à la société. La proximité de la ville de Bienne permettait de construire des réseaux sociaux, d'avoir accès à un supermarché, à des médecins ou à des psychologues. Avec quelques francs d'aide d'urgence par jour, le ticket de bus est trop cher et nombre de ces besoins fondamentaux restent donc inaccessibles.

«Nous restons à Bienne!» disent les personnes du camp de Bözingen qui demandent à tou-tes de se solidariser avec leur lutte.

Groupe «Stop Isolation»



Cesser immédiatement les expulsions de Kurdes vers l'Allemagne!

Ces derniers mois, les rapports sur les expulsions de politiciennes et d'activistes kurdes d'Allemagne vers la Turquie se sont à nouveau multipliés. Dans un article publié le 19 février sur la plateforme kurde en ligne ANF, on pouvait lire: «Alors qu'il y a deux semaines, l'expulsion de Heybet Şener à l'aéroport de Munich a pu être empêchée quelques minutes seulement avant le décollage, cette semaine, trois autres expulsions de Kurdes politiquement actives vers la Turquie risquent de se produire». Le mouvement kurde et ses soutiens accusent depuis longtemps les autorités allemandes de coopérer systématiquement avec le régime autoritaire d'Erdogan dans sa guerre contre les Kurdes, non seulement par des livraisons d'armes et un soutien économique, mais aussi par la persécution des activistes kurdes.

La Suisse est aussi concernée: des militant·es kurdes cherchent régulièrement à se protéger en Suisse, par crainte d'une expulsion depuis l'Allemagne. Mais les autorités suisses se font les larbins de l'Allemagne et expulsent régulièrement des Kurdes vers l'Allemagne – qui les transfère en Turquie, avec

le risque qu'ils et elles soient détenu·es arbitrairement, persécuté·es politiquement et torturé·es. Un cas particulièrement flagrant s'est produit en mars dernier, lorsque N. E. a été arrêté à Bâle lors d'un contrôle de police et placé en détention en vue de son expulsion à Zurich. Il y a des photos de lui avec Cemil Bayk, l'un des fondateurs et actuels dirigeants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Il était donc clair que si N.E. était expulsé vers la Turquie, il risquait d'être torturé et emprisonné. Malgré le risque aigu d'une expulsion vers la Turquie, N.E. a dû quitter la Suisse. Après son renvoi en Allemagne, on perd sa trace – on ne sait pas si l'Allemagne a finalement exécuté son expulsion. Mais pour nous, il est clair que tant que l'Allemagne maintiendra sa pratique d'expulsion vers la Turquie, aucune personne kurde ne devra être transférée en Allemagne.

(Ln)

Une lettre ouverte des professionnel·les de la santé

L'aide d'urgence rend malade

«Nous exigeons de la part des autorités, du monde politique, des offices responsables et des organisations d'exécution qu'ils tiennent compte des conséquences de la pratique de l'aide d'urgence et qu'ils entreprennent les mesures nécessaires pour supprimer ce système. Il s'agit d'une pratique qu'en tant que spécialistes nous considérons comme humiliante, épuisante et pathogène.»

C'est la revendication d'une lettre ouverte signée par 430 professionnel·les de la santé (médecins, psychiatres, thérapeutes, entre autres), et soutenues par des personnalités de la politique et de la culture. L'action a été coordonnée par Solinetz Zurich, NCBI et terre des hommes. Vous

Plus d'infos:

www.solinetz-zh.ch

www.ncbi.ch

www.terredeshommesschweiz.ch

pourrez trouver le texte de la lettre sur leurs sites respectifs.

L'aide d'urgence est peut-être l'exemple le plus ignoble de ce que le système d'asile suisse peut produire.

Le Parlement avait décidé en 2003 de ne plus accorder l'aide sociale aux personnes frappées d'une non-entrée en matière. En 2008, cette disposition a été étendue à toutes les requérant·es d'asile débouté·es. Comme l'article 12 de la Constitution fédérale décrète le droit à être aidé dans une situation de détresse, il a été décidé que ces personnes recevraient l'aide d'urgence. Il s'agit d'une interprétation bien (néo)libérale du texte fondateur du droit suisse, qui précise que chaque personne doit recevoir les moyens indispensables pour mener une existence

de l'espace Schengen, elles seraient renvoyées en Suisse à cause des Accords de Dublin. Ces personnes se retrouvent dans une impasse. Plusieurs d'entre elles choisissent alors la clandestinité, ce qui les met encore plus en danger.

Selon la lettre, les personnes (sur)vivant sous le régime de l'aide d'urgence étaient 6 600 – dont 1 061 enfants – en 2020. Les conséquences de l'aide d'urgence sur ces personnes sont, entre autres, l'insomnie, le stress, l'anxiété, l'apathie, le retrait social, les tentatives de suicide, les états de stress post-traumatiques, voire des re-traumatisations, des troubles de santé physique, comme les maux de tête, des symptômes gastro-intestinaux et une susceptibilité accrue aux maladies infectieuses dues à un système immunitaire affaibli. Il s'agit d'un véritable problème de santé publique, qui a été plusieurs fois dénoncé, sans rencontrer de réel écho. En effet, l'un des effets pervers de l'aide d'urgence est l'invisibilisation de ses bénéficiaires. De par son organisation, premièrement: les lieux de survie de ces personnes sont très souvent isolés et coupés d'accès aux centres urbains.

Les personnes déboutées de l'asile n'ont pas accès aux cours de langue subventionnés et dans certains cantons, elles sont même frappées d'interdiction de périmètre. Deuxièmement, les effets à long terme de l'aide d'urgence sur les individus ont tendance à étouffer tout élan de vie, énergie ou capacité à se projeter dans le

«L'aide d'urgence avait au départ été conçue comme une solution temporaire. Son but, assumé par le SEM et le Parlement, est d'être dissuasive.»

conforme à la dignité humaine. Entre 8 et 10 francs par jour, suivant les cantons, des logements de masse, souvent souterrains, ainsi qu'une couverture maladie minimale: Voilà la vision suisse de la dignité humaine.

L'aide d'urgence avait au départ été conçue comme une solution temporaire. Son but, assumé par le SEM et le Parlement, est d'être dissuasive. Dans les faits, cela consiste à rendre la vie des personnes déboutées de l'asile tellement misérable qu'elles en viendraient à quitter le territoire suisse de leur propre chef. De nouveau, il y a un grave décalage entre la théorie et la pratique. De nombreuses personnes déboutées ne peuvent retourner, de manière forcée ou non, dans leur pays de départ. C'est le cas notamment de nombreuses personnes érythréennes. De même, si elles tentaient de rejoindre un autre pays

futur. Il s'agit d'une misère provoquée par l'État et dissimulée à la population. C'est pour cette raison que les initiatives telles que cette lettre ouverte sont nécessaires, elles contribuent à briser le silence et à lutter contre l'invisibilisation.

(Sg)

La plainte contre Mario Fehr va au Tribunal fédéral

Qui bénéficie de l'immunité en Suisse ?

C'est le début de la pandémie Covid 19: le Conseil fédéral ordonne à toutes les habitant-es de Suisse de respecter des mesures d'hygiène, de se laver les mains, de se tenir à 1,5 mètre de toute personne extérieure à son foyer, de se faire tester en cas de symptômes grippaux, de s'isoler, de se protéger.

Au même moment, dans les abris d'urgence du canton de Zurich, toujours pleins, c'est exactement le contraire qui se produit: il n'y avait ni savon ni désinfectant, on continuait à cuisiner, à manger et à dormir en grands groupes dans des installations de masse. Les personnes contaminées ne pouvaient guère s'isoler, parfois elles n'étaient même pas traitées conformément aux instructions médicales. Il y a deux ans, Solidarité sans frontières (Sosf) et les Juristes Démocrates de Suisse (JDS) ont dénoncé différents collaborateurs hiérarchiquement importants de la société ORS Service AG, qui gère les hébergements d'urgence, ainsi que l'Office cantonal des affaires sociales de Zurich et le conseiller d'Etat Mario Fehr. La campagne «Nous dénonçons» a été lancée en même temps.

Mais de nombreuses questions relatives à la plainte restent encore ouvertes. Depuis le début de l'année, un recours est en suspens devant le Tribunal fédéral. La Cour suprême doit notamment se pencher sur une question: Qui bénéficie de l'immunité contre les enquêtes pénales en Suisse? Le ministère public zurichois a adopté le point de vue selon lequel non seulement le conseiller d'Etat Mario Fehr, mais aussi toutes les personnes dénoncées – y compris les collaborateur-ices privé-es d'ORS Service AG – sont soumis à la procédure dite d'habilitation, c'est-à-dire qu'ils et elles bénéficient d'une certaine forme d'immunité. Concrètement, cela

signifie que si le directeur et le directeur général d'ORS Service AG commettent un éventuel délit dans le cadre de leur activité pour l'entreprise, comme des

coups et blessures sur un-e migrant-e, ils bénéficient d'un traitement juridique spécial. Dans d'autres cas, ce raisonnement a également été appliqué aux employé-es de sécurité.

L'existence même d'une telle immunité pénale est une sorte d'anomalie dans un État de droit: en principe, chacun-e devrait être égal-e devant la loi. Mais l'immunité est généralement considérée comme justifiée lorsque des fonctions importantes de l'État pourraient être sabotées par des plaintes pénales délibérées. Si l'opposition parlementaire pouvait être rendue incapable d'agir par des plaintes pénales querulentes, cela mettrait en danger les processus démocratiques. En effet, en principe, un État doit enquêter sur une plainte pénale, c'est-à-dire examiner l'accusation, interroger l'accusé-e et rassembler d'autres preuves. C'est pourquoi les parlementaires, par exemple, bénéficient de l'immunité de droit pénal. Mais qu'en est-il des collaborateur-ices d'une SA privée qui gère un hébergement d'urgence? Doivent-ils et elles bénéficier d'une forme d'immunité lorsqu'ils ou elles refusent d'amener un-e résident-e sans défense à l'hôpital et créent ainsi le risque d'une maladie grave? Et est-ce juste par rapport à un-e employé-e d'une maison de retraite privée qui, dans la même situation, est traité-e comme un-e prévenu-e «ordinaire»? Cette question a été abordée dans le cadre de la campagne «Nous dénonçons» au Tribunal fédéral. Pour l'instant, on ne sait pas encore ce que la Cour suprême dira sur ce point ni même si elle se prononcera sur la question. Quoi qu'il en soit, Sosf continuera à suivre le dossier.

(Hs)

IMPRESSUM

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:

2500 allemand / 600 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2298 deutsch / 521 französisch

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:

Lorenz Naegeli (Ln), Peter Frei (Pf),
Sophie Guignard (Sg), Hanna Stoll (Hs)

Traductions:

Marianne Benteli, Sophie Guignard

Lectorat: Sosf, Olivier von Allmen

Photos:

Claudio de Capitani et Manu Friederich

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
le 20 juillet 2022

Nous nous réservons le droit d'abréger le
courrier des lecteur-ices

Cotisation 2022 abo inclus:

salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salariés Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice:

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Portrait: Sherefedin Mussa

Pour l'Érythréen de 32 ans, l'apprentissage de la langue et de la culture est le fondement d'une vie digne et porteuse de sens. Mais cela doit se réaliser dans l'autonomie et la solidarité. C'est pour cela que Sherefedin s'engage en politique, avec notamment «Unsere Stimmen» et le Parlement des réfugié-es.



Photo: Furkan Sefer

«J'avais une vie normale en Érythrée, avec mes parents et mes neuf frères et sœurs. Jusqu'à ce que je sois posté de force, par l'armée, à la frontière avec le Soudan. C'est comme si on m'avait enlevé d'un coup tous mes droits: ma liberté de mouvement, de croyance, d'expression. Il fallait que je fuie. J'avais une chance sur deux de m'en sortir, je l'ai saisie.»

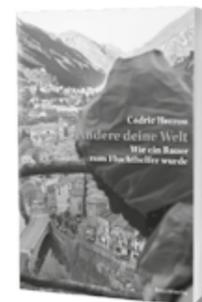
Son parcours de fuite, comme celui de tant d'autres, a été long et périlleux. La criminalisation de la migration, une composante essentielle de la forteresse Europe, l'a conduit sur des routes dangereuses, par la mer ou sur la terre. Même par la case prison, en Grèce, où il a

été écroué pendant neuf mois, pour séjour illégal. A ce propos, il dit: «J'avais une autre image de la police en Europe».

Arrivé en Suisse, il n'était pas au bout de ses peines. Il n'arrive pas à dire ce qui a été déterminant dans son parcours, peut-être la capacité de surmonter le traumatisme, qui n'est pas donnée à tout le monde, et surtout pas encouragée par les autorités. La barrière de la langue n'était pas un problème insurmontable pour le jeune éducateur social, qui en parle couramment six autres. C'est plutôt la difficulté pour les personnes étrangères en Suisse de se sentir accueillies. «Les gens me regardaient bizarrement; autour de moi, les places dans le bus se libéraient. J'en ai discuté avec mes ami-es exilé-es, et j'ai décidé de ne pas me laisser impressionner. J'ai pris plein d'initiatives, me suis inscrit dans des associations locales, comme le club de foot. Là, c'est allé très vite, les gens me connaissaient et ne me considéraient plus de manière étrange.»

L'importance des liens, la sensation de pouvoir décider soi-même du cours de son existence, malgré les obstacles, c'est ce qui guide Sherefedin dans ses activités politiques actuelles: «Souvent, les initiatives solidaires se font pour les personnes exilées, et pas avec elles. C'est ce que nous voulons éviter avec le Parlement des réfugié-es. Cette plateforme permet des échanges sur un pied d'égalité. Les parlementaires discutent de manières concrètes d'améliorer leurs conditions de vie. Pour une fois, ces personnes peuvent se prononcer sur la politique

ANNONCES



«Mit seinem Buch legt
Herrou einen aufwüh-
lenden Zeitzeugenber-
richt zur europäischen
Flüchtlingskrise vor.»

Sabine Bitter, SRF Kultur

Cédric Herrou: **Ändere deine Welt**
Wie ein Bauer zum Fluchthelfer wurde
978-3-85869-945-9

Rotpunktverlag.

wir drucken!
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf Wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 films t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



Photo archive privée

d'asile.» Les politicien·nes qui ont la nationalité suisse interviennent en tant qu'expert·es et favorisent la mise en réseau, mais les thèmes de discussion et la manière de les traiter sont décidés par les personnes concernées.

La deuxième session du Parlement des réfugié·es a eu lieu le 8 mai dernier à Berne. A l'issue de la session, le Parlement a décerné au SEM un prix récompensant la mise en place rapide du Statut S. Le prix s'accompagnait cependant d'une proposition d'amélioration, recommandant au Secrétariat d'État de faire valoir les dispositions du permis S aux réfugié·es d'autres nationalités.

Trente autres recommandations ont été formulées durant cette session et les dix objets parlementaires les plus urgents ont été présentés aux représentant·es de la Berne fédérale, dans l'espoir qu'ils soient proposés au débat du Parlement des élu·es au passeport suisse.

Le Parlement des personnes réfugiées est un excellent exemple de ce à quoi une politique d'asile solidaire devrait ressembler: les personnes suisses mettent leurs privilèges électoraux à disposition des personnes concernées, pour qu'elles aient enfin leur mot à dire sur des politiques décidées d'ordinaire en vase clos et sans la perspective des personnes qui doivent en subir les conséquences, souvent insupportables.

Propos recueillis par (Sg)

Agenda

Courses solidaires

Lauf gegen Grenzen

SAMEDI, 10 SEPTEMBRE 2022, CLARAMATTE, KLEINBASEL

Lauf gegen Rassismus

DIMANCHE, 18 SEPTEMBRE 2022, BÄCKERANLAGE, ZÜRICH

Colloque de l'ODAE

«Accès à l'éducation pour les personnes exilé·e·s ou sans droit de rester»

JEUDI, 8 SEPTEMBRE 2022, 13 - 18 UHR, CENTRE PROGR À BERN

Dans le cadre de son travail pour un accès à l'éducation indépendamment du droit de séjour, l'ODAE-Suisse organise un colloque. Autour de brefs exposés et d'une table ronde, des propositions de solutions pratiques seront discutées afin de permettre à toutes et tous d'accéder à l'éducation.

Si vous êtes intéressé·e, vous pouvez vous adresser à t.heiniger@beobachtungsstelle.ch

Au cinéma

**DYNAMIC WISDOM, ELISE SHUBS
SAMEDI 18 JUIN, DÈS 19H30,
LA GALICIENNE, PRILLY**

Une petite maison de 75m² laissée à l'abandon est squattée, assainie, puis rendue habitable par vingt hommes originaires du sud-est Nigeria. 3.75m² par personne. Soit la taille d'une petite cellule chacun. Le film raconte la construction d'une microsociété d'exilés qui veulent se préserver un avenir tout en évitant de retourner dormir dans la rue.

COURT-MÉTRAGE « WIR HABEN EINEN TRAUM » - DES PERSONNES EXILÉES PARLENT DE FORMATION

Dans le court-métrage de Heidi Schmid et Christian Labhard, la parole est donnée aux personnes exilées. Le film suit un groupe qui se prépare à une manifestation publique à Zurich. Les réfugié·es y racontent leur difficile parcours de formation en Suisse. Vous pouvez trouver le film sur le site de education-maintenant.ch